



Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago



Corporación Educacional  
Alianza Francesa de Santiago

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA CORPORACIÓN





Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de notre corporation, en vigueur depuis 1973, et en particulier, en application de l'article N° 26, je viens soumettre à l'examen des membres le mémoire, le bilan et le compte de résultats afférents à l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Notre « Corporación-Fundación » est chargée de la gestion du lycée Antoine de Saint-Exupéry, depuis 1973, succédant en cela à la Sociedad Educacional Francesa de Santiago. Notre « Corporación » - à but non lucratif - se doit, en vertu de ses statuts, de promouvoir la culture française dans le respect des programmes français et chiliens, contribuant ainsi à l'éducation et au développement des jeunes qui nous sont confiés, en harmonie avec le système éducatif du pays, dans un cadre de rigueur intellectuelle stimulant l'esprit critique et les valeurs socioculturelles communes au Chili et à la France.

Notre système doit permettre à nos élèves, en les dotant des connaissances et des outils de réflexion adéquats, de s'incorporer à un monde que la modernité, les communications et la culture tendent à rendre de plus en plus globalisé, sans qu'ils perdent pour autant leurs racines liées à leur nationalité et sans préjudice de la race, des idées politiques ou religieuses, dans la tolérance et le respect, valeurs si nécessaires de nos jours. De même, nous nous faisons obligation, comme tout établissement d'éducation, d'inculquer des principes moraux et civiques, en accord avec les valeurs familiales de nos élèves et celles de notre culture occidentale. Cette liberté et cette tolérance s'expriment au quotidien par le fait de ne pas interdire ni réprimer les croyances religieuses ou toute idée d'un autre genre pouvant être pratiquées par chacun, dans un cadre de respect mutuel des idées et des croyances d'autrui. Tout ceci s'inscrit dans le cadre légal et juridique de notre pays qui garantit les libertés individuelles en accord avec la Constitution Politique de l'Etat.

Le lycée est soumis aux décrets N° 535, 12779, 12854, 614 et 3589 du ministère de l'Éducation du Chili qui dote notre établissement d'un statut spécial, nous permettant de dispenser la plus grande partie de notre enseignement en langue française et suivant le système français. Par ailleurs, le système mis en place à l'intérieur de l'établissement est celui prévu par la Convention établie avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et qui fixe les normes de l'accord en vigueur entre la Corporación et l'Agence.



Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago

## **ORGANISATION**

La Corporación est l'unique entité responsable de la gestion administrative et financière du Lycée. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de neuf membres ayant le droit de décision et de vote et de deux membres ayant un rôle consultatif.

Comme tous les ans, le conseil d'administration rend publique son rapport annuel durant le mois de mai, faisant de l'Assemblée Générale une réunion transparente, connue et ouverte à tous ses membres, comme l'obligent les statuts de notre Corporación.

Les aspects pédagogiques et pédago-administratifs sont de la responsabilité du proviseur, qui est nommé directement par le gouvernement français selon l'accord « La Convention » qui régle le fonctionnement de notre système éducatif. Le proviseur Xavier Jacquenet est secondé dans ses tâches par trois directeurs adjoints, Laurent Boy pour le secondaire, Jean-Christophe Maignan pour l'élémentaire et Hélène San Segundo en maternelle, également nommés par la France, Madame San Segundo est secondée par deux directrices adjointes dont le contrat dépend cette fois de la *Corporación*.

## **DIRECTOIRE**

Le Directoire constitué en 2013 est composé de :

- représentants de l'Alliance Française de Paris ;
- représentants de l'Alliance Française au Chili ;
- du Président de l'association des parents d'élèves ;
- deux représentants des membres de la *Corporación*, M.Jorge Tiska et M.Gonzalo Rojas.

Tous sont membres avec droit de vote.

En plus, sont membres à titre consultatifs (sans droit de vote) :

- Monsieur l'Ambassadeur de France ou son représentant.
- Monsieur le Proviseur du Lycée.

Le Directoire se réunit une fois par mois en session ordinaire et à d'autres occasions en sessions extraordinaires. Toutes les réunions sont tenues en présence de l'avocate Catalina Faz Alessandri, secrétaire des actes. Le Comité de Finances est également réuni de manière hebdomadaire, les Comités de Constructions, des bourses, des relations du travail et la commission du voyage d'études sont réunis chaque fois que de besoin.



Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago

Je tiens à signaler devant cette assemblée que tous les membres du conseil d'administration exercent leur fonction ad-honorem, sans rémunération ni avantage personnel d'aucun ordre, faisant preuve d'un grand esprit de service pour notre communauté, ce dont je les remercie, eux et leur famille, attendu que souvent le temps qu'ils devraient consacrer à cette dernière est dédié aux tâches au bénéfice de notre institution.

La *Corporación* participe, sans droit de vote, avec deux de ses représentants au Conseil d'établissement, instance prévue par les textes de l'AEFE, et présidée par Monsieur le Proviseur.

Notre *Corporación* participe en outre, de manière régulière, aux réunions du Conseil de l'*Alianza de Chile*, y remplissant son devoir de coopération au sein du réseau des établissements de cette organisation au Chili.

### **ALLIANCE FRANÇAISE DE PARIS**

Comme il avait déjà été indiqué dans le rapport de l'année dernière, l'Alliance Française de Paris est scindée en deux institutions distinctes depuis 2007 : l'Alliance Française Paris Ile de France et la Fondation Alliance Française.

Cette séparation a conduit cette institution à exprimer auprès de notre *Corporación* son souhait de ne plus apparaître comme Membre fondateur, demande motivée par des raisons internes visant à ne pas avoir de responsabilités dans des Corporations à l'étranger.

Cette demande ne peut se concrétiser qu'en suivant les voies régulières et légales qui régissent les *Corporaciones* dans notre pays. Elle ne se réalisera qu'au moyen d'une modification des statuts de la *Corporación*, qui se réalisera lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire que nous convoquerons pour le mois de juillet après avoir reçu un document écrit de la part de l'Alliance Française de Paris.

### **RÉUNION ALLIANCE FRANÇAISE DE PARIS ÎLE DE FRANCE**

Le vice-président de la *Corporación* M. Javier Carvallo et moi-même avons rencontré durant le mois d'octobre 2013 à Paris, M. Delacôte, président de cette Corporation. Un accord a pris forme suite à la réunion, visant à retirer L'Alliance Française Ile de France de son statut de Membre Fondateur de la « *Corporación Educacional Alianza Francesa de Santiago* ». Une fois que les deux membres fondateurs seront parvenus à un accord, accompagné de son texte définitif, le projet des nouveaux statuts sera porté à la connaissance du Directoire et des membres actifs et coopérants.



Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago

### **INAUGURATION OFFICIELLE SITE CHAMISERO**

L'inauguration officielle du site de Chamisero a été réalisée le 21 mai 2013, en présence de la Directrice de l'Agence, Madame Anne-Marie Descôtes, l'Ambassadeur de France, Marc Giacomini, les autorités du Lycée, l'association des parents d'élèves, le directoire de la *Corporación* ainsi qu'une forte présence de quelques 300 parents d'élèves. La cérémonie a permis de visiter les nouvelles installations qui fonctionnaient déjà et accueillait les nouveaux élèves. Cette visite a permis ainsi de rendre compte de l'envergure et de la qualité du projet.

En début d'année, une journée Portes Ouvertes a été réalisée, journée très fréquentée par les nouveaux parents d'élèves et élèves afin de connaître les nouveaux bâtiments.

### **ADMINISTRATION**

#### **Assurances**

Le paiement de l'inscription permet aux parents d'élèves d'avoir accès à une assurance vie en cas de décès ou d'incapacité partielle ou totale du parent d'élève assuré. Le rattachement du parent d'élève à cette assurance doit être explicitement demandé par ce dernier. Cette assurance couvre de manière totale ou partielle, la scolarité, en fonction des variations du coût des mensualités. Cette condition prend effet seulement si les parents d'élèves remplissent la fiche de la Compagnie d'Assurances. Son rattachement n'est donc pas automatique et s'effectue seulement au moyen d'une demande expresse de l'intéressé.

Le Lycée est de plus assuré contre les sinistres tels que les tremblements de terre ou les incendies et est doté des assurances correspondant aux accidents personnels pour le personnel et les élèves.

### **CHIFFRES PÉDAGOGIQUES**

2.784 élèves sont inscrits dans l'établissement à la date du mois d'avril 2014.

Français et Franco-chiliens : 1.330

Chiliens : 1.275

Etrangers : 179



**Lycée Antoine de Saint - Exupéry**

**Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago**

213 d'élèves sont en première année d'élémentaire et 120 élèves sont, quant à eux en 3<sup>ème</sup>.

Personnel administratif : 142

Personnel pédagogique local : 144

Personnel pédagogique international : 39 professeurs résidents et 10 professeurs expatriés.

### **PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS.**

#### **Site de Vitacura :**

Afin de respecter les nouvelles normes pédagogiques sur le site de Vitacura, des travaux de rénovation et d'adaptation de trois laboratoires de Physiques Chimie ont été effectués, ainsi que pour deux laboratoires de Sciences Naturelles, deux salles d'arts plastiques et trois salles de travail destinées aux professeurs.

La salle des serveurs a aussi été rénovée afin de respecter les normes de sécurité. En élémentaire, une salle de musique a vu le jour. Le coût des travaux d'été ont atteint \$198.831.455.

#### **Site de Chamisero :**

La construction de la deuxième phase du site de Chamisero a été confiée à l'entreprise de constructions DESCO, dont la proposition, qui a été la plus économique, s'effectuera sur une période de 12 mois pour un total de UF 183.000.

Lors de cette étape, les salles de classes, la cour de récréation, un terrain de sport de taille handball, des vestiaires et toilettes, les bureaux de l'administration, l'infirmerie, la salle des professeurs, la vie scolaire, la bibliothèque et les stationnements provisoires seront construits. La deuxième étape de construction s'adaptera en fonction du financement autorisé par le Directoire et la Banque et des réelles nécessités de la quantité d'élèves. Les constructions des gymnases définitifs, de la piscine couverte, des toilettes et de la salle à manger se feront dans deux années.

### **PRINCIPAUX INVESTISSEMENT EN INFORMATIQUE À VITACURA ET CHAMISERO**

- 61 ordinateurs
- 22 Dataschow
- 5 Noteboock
- 11 VPI Epson



Lycée Antoine de Saint - Exupéry

Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago

- 31 imprimantes de différents modèles
- 2 mini projecteurs
- 2 scanners
- 1 Antivirus

\$ 83.591.000

#### **PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN MOBILIER À VITACURA ET CHAMISERO**

- Mobilier scolaire complet pour les classes de CE1 et de CE2 de Chamisero
- Mobilier scolaire pour les classes de maternelle de Chamisero
- Rénovation du matériel de motricité de maternelle
- Rénovation de laboratoires de Sciences et des salles d'arts
- Création de nouveaux espaces de travail pour les professeurs
- Rénovation de la cour de récréation de la maternelle de Vitacura
- Installation de casiers en primaire
- Changement de 500 pupitres et chaises dans le secondaire

\$ 86.324.000

#### **PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR RÉPONDRE AUX TEXTES NATIONAUX ET FRANÇAIS POUR 2014 :**

\$ 67.686.309.

#### **NÉGOTIATION COLLECTIVE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS N°2, 3 et 4.**

Ont été signés, le 5 septembre dernier, les trois contrats collectifs avec les syndicats de la *Corporación*. Du fait de la croissance économique du pays et en accord avec les politiques de notre *Corporación* visant à distribuer le mieux possible les revenus que cette croissance permet, les nouveaux contrats collectifs prévoient une augmentation nette de l'inflation des rémunérations des employés d'1% pour l'année 2014, de 2% pour 2015, de 2,5% pour l'année 2016 et de 3% pour l'année 2017.

Merci à tous,

Yves Besançon  
Président



**Lycée Antoine de Saint - Exupéry**

**Corporación Educacional  
Alianza Francesa - Santiago**